

Résolution adoptée
Séance plénière du 25 mars 2026

Consolider et organiser la défense de nos principes démocratiques face aux stratégies anti-genre

Déclaration du groupe Entreprises

Bien que des inégalités subsistent, l'Union européenne a réalisé des progrès importants en matière d'égalité hommes-femmes au cours des dernières décennies, grâce à la législation : intégration des spécificités liées au sexe, « dimension de genre » dans toutes les politiques et enfin, adoption de mesures spécifiques en faveur de l'émancipation des femmes.

Parmi les tendances positives, on note une augmentation du nombre de femmes sur le marché du travail et des progrès en matière d'éducation et de formation. Le groupe Entreprises s'en félicite. Et ce, même si des écarts subsistent entre hommes et femmes sur le marché du travail car les femmes restent surreprésentées dans les secteurs qui rémunèrent moins bien et sous représentées aux postes de décision.

Nous souhaitons rappeler que les entreprises sont, elles aussi, des corps intermédiaires : elles forment, elles informent, elles emploient, elles créent du lien social. Elles jouent un rôle essentiel en matière d'égalité Femmes Hommes et défendent les valeurs qui permettent à la société et à notre économie de prospérer. La place du dialogue social est aussi centrale sur cette question. Le monde économique ne peut rester indifférent aux évolutions sociétales et sociologiques.

Alors oui comme le souligne cette résolution, il faut encourager la diplomatie féministe, il faut défendre les juridictions, soutenir le monde académique et l'accès à une information fiable. Il faut continuer à défendre les principes d'égalité et se préserver des excès.

Néanmoins, cette résolution appelle à une défense des principes démocratiques qui pourrait selon les auteurs être remise en question par les stratégies anti-genre. Quelques remarques :

- Ce sujet aurait pu être analysé plus en profondeur et aurait gagné à être plus étayé en prenant en compte l'ensemble des avis et moyens mis à disposition.
- C'est un sujet sociétal global et vaste.
- C'est un fait sociologique.

A l'issue de débats internes, le groupe Entreprises **laisse ses conseillers s'exprimer en leur nom propre lors du vote** de cette résolution et non au nom des organisations patronales que nous représentons.